

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -*

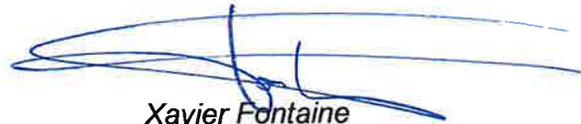
*Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 999-25 à caractère provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système de traitement des eaux usées.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 15 juillet 2025, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 15<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq.*

*Le greffier-adjoint*



*Xavier Fontaine*